Envoyé en préfecture le 26/01/2026
Reçu en préfecture le 26/01/2026
Publié le
ID : 022-212200257-20260121-D2026_01_21_01-DE

COMMUNE DE CALLAC

Département des Côtes d'Armor

CONSEIL MUNICIPAL
du Mercredi 21 janvier 2026

Convocation du :	*15 janvier 2026*
Date d'affichage :	*15 janvier 2026*
Nombre de conseillers en exercice :	18
Présents :	13
Votants :	17

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Délibération n° 2026/01/21/01 **(nomenclature 2.3.3)**

Étaient présents :
Jean-Yves ROLLAND, Joseph LINTANF, Stéphanie LE CUN, Pascale LE TERTRE, Francis LE LAY, Suzanne LE DÛ, Danièle LE GAC, Patrick LE GUILLOU, Christelle LE BON, Laure-Line INDERBITZIN, Lise BOUILLOT, Alain PREVEL et Jean-Pierre TREMEL, formant la majorité des membres en exercice.

Procurations : M. Michel LE CALVEZ à Mme LE GAC
Mme Véronique LE GRUIEC à Mme LE BON
M. Patrick MORCET à Mme INDERBITZIN
Mme Martine TISON à Mme BOUILLOT

Absent : M. Sébastien LACHATER

Le Conseil a désigné pour secrétaire de séance Mme LE CUN.

Objet : Urbanisme : Déclarations d'intention d'aliéner un bien soumis au droit de préemption urbain

Vu le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L 210-1, L 211-1 et suivants, L 213-1 et suivants, R 213-4 et suivants, R 211-1 et suivants, et L 300-1,

Vu la délibération de Guingamp-Paimpol Agglomération en date du 27 juin 2023 instituant un droit de préemption urbain sur le territoire de la commune de Callac,

Vu l'approbation du PLU-I par le Conseil d'Agglomération de GPA par délibération du 12 décembre 2023 et son entrée en application le 8 janvier 2024,

Vu la présentation par M. LINTANF, Maire-Adjoint à l'Urbanisme, des déclarations d'intention d'aliéner suivantes :

N° DIA	Date de réception en mairie	Expéditeur	Parcelle	Superficie	Adresse	Désignation du bien	Occupation	Prix de vente
02202525P0047	11/12/2025	Me Le Jeune - Callac	AD-470	1.137 m²	33, rue Charles Le Goffic	Bâti sur terrain propre (Habitation)	Propriétaires occupant	170.000 €
02202525P0048	17/12/2025	Me Le Jeune - Callac	AB-0022	427 m²	10, rue René Laënnec	Bâti sur terrain propre	Sans occupant	110.250 €
02202526P0001	06/01/2026	Me Picard-David – St-Gregoire (35)	AB-14	425 m²	9, rue des Prés (Lotissement)	Bâti sur terrain propre	Sans occupant	99.000 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité des votants, de :
- **Ne pas exercer** son droit de préemption sur les DIA présentées ci-dessus.

Ont signé les membres présents.
Pour expédition certifiée conforme.
M. Le Maire,
Jean-Yves ROLLAND

MAIRIE DE CALLAC (Côtes d'Armor)

La secrétaire de séance,
Stéphanie LE CUN